

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 mars 2023

**Conseillers en exercice** 43

Présents 34

Représentés 6

Absents 3

**Votes**

Pour 40

Contre /

Abstention /

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

..... **24 MARS 2023** .....

**de la publication le**

..... **24 MARS 2023** .....

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

**Étaient représenté-e-s :**

Mme GAULIER Danièle

Mme DIMNET Jocelyne

Mme FADLI Hafida

M. BOLLE DALLIAH Kristian

Mme MARTIN Mélisande

Mme FOURNIER Laura

mandat à Mme OSTERMEYER Sushma

mandat à M. COELHO Vasco

mandat à M. CHALBI Yacin

mandat à M. OMRANE Alain

mandat à MME LAJILI Yamina

mandat à M. DRUART Frédéric

**Étaient absents :** Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

**Secrétaire de séance :** Mme LAJILI Yamina

**O B J E T**

**APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT CENTRES-VILLES VIVANTS**

## APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT CENTRES-VILLES VIVANTS

Dans le cadre du programme « Centres-Villes vivants », la Métropole du Grand Paris propose un programme d'accompagnement stratégique et techniques et financier des projets des communes pour revitaliser leurs centres-villes.

Chaque projet de la commune pourra intégrer le programme d'accompagnement. Le conseiller référent de la Métropole du Grand Paris pourra mobiliser au sein de la Métropole les expertises et outils complémentaires pour répondre à des enjeux spécifiques sur des projets, tels que : aménagement urbain, habitat, transition écologique, mobilité, économie circulaire, logistique, culture ou encore innovation et numérique.

Par ailleurs ce programme s'appuie sur un ensemble de partenaires de Centres-Villes Vivants, qui apportent leur expertise et leur appui technique dans l'accompagnement et le suivi des projets.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la charte d'Engagement Centres-Villes Vivants

### LE CONSEIL,

Vu, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte d'Engagements Centre Villes Vivants proposée par la Métropole du Grand Paris permettant de construire un partenariat de projet avec les collectivités territoriales qui le souhaite,

Vu l'avis de la commission Finances/Commerces/Marchés/Développement économique/Emploi/Insertion du 9 mars 2023,

Considérant la volonté de la commune de pérenniser et développer l'attractivité de son centre-ville,

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> – Approuve la charte d'engagement Centres-Villes vivants et s'engage à respecter les objectifs et le processus d'accompagnement mis en place.

Article 2 - Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Article 3 : Dit que la recette est prévue au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 22 Mars 2023

Pour extrait conforme

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

